terres à maisons
AMÉNAGEUR FONCIER

Plus de 35 ans d'expérience au service de l'aménagement du territoire pour trouver, imaginer, concevoir, aménager votre cadre de vie et vous accompagner dans vos projets. Soucieux de la qualité de vie et du mieux-vivre ensemble, TAM conçoit cette opération en tenant compte de la gestion des eaux pluviales, des apports d'énergie solaire, des espaces partagés...

www.terresamaisons.com

RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATIONS

Sandrine JOUAULT
s.jouault@lesterresamaisons.fr
06 79 80 47 68 - 02 32 19 69 69

Agence NORMANDIE - 40 rue Gustave Eiffel - Espace Leader
76230 BOIS-GUILLAUME I 02 32 19 69 69

Le Clos du Verger

IGOVILLE

DESSINONS ENSEMBLE L'AVENIR

terres à maisons
AMÉNAGEUR FONCIER

IGOVILLE

16 terrains à bâtir de 306 à 647 m²

16 terrains
de 306 m² à 647 m²

UNE SITUATION GÉOGRAPHIQUE ATTRACTIVE

Situé en Coeur de Bourg, votre terrain à bâtir vous offre un cadre de vie résidentiel de qualité dans cette charmante commune dynamique de 1750 habitants bénéficiant de **nombreux commerces et associations.**

La vallée de l'Eure est un **territoire attractif**, l'Agglomération Seine-Eure qui vous offre de **nombreux services et équipements.**

Proche de PONT DE L'ARCHE et de TOURVILLE-LA-RIVIÈRE, avec un accès rapide à l'A13.

ÉQUIPEMENTS ET SERVICES

- Écoles maternelle et primaire
- Garderie, crèche, médiathèque
- Collège à PONT DE L'ARCHE, OISSEL, VAL DE REUIL
- Lycées à FRANQUEVILLE-SAINT-PIERRE, VAL-DE-REUIL, LOUVIERS
- Transports scolaires
- Commerces : pharmacie, boulangerie, boucherie, brasserie, supermarché
- Services : Médecin, cabinet infirmier, kinésithérapeute, vétérinaire

PRESTATIONS DE QUALITÉ

- **PARCELLES VIABILISÉES 100 %**
- Assainissement collectif des eaux usées
- Eau, téléphone et électricité

FRAIS ANNEXES
- Taxe d'aménagement : 4 % (part communale)
- Participation Assainissement Collectif : 1 500 €
- Frais d'enregistrement promesse de vente : 125 €
- Frais de dépôt de pièces : 200 €
- Association syndicale : 500 €
- Provision pour dégradations éventuelles : 1 000 €
- Frais Architecte coordination : 336 € TTC

Zone fiscale B1

PRÊT À TAUX 0%

LIBRE DE CONSTRUCTEUR
RÈGLES D'URBANISME

Hauteur des constructions limitée à 9.50 m au faîtage, 5 m à l'égout ou 6 m à l'acrotère, soit R+1+C maximum.

Pour les lots 2, 3, 15 et 16, hauteur limitée à 9 m au faîtage et 4 m à l'égout ou à l'acrotère.

Toitures à versants avec pentes comprises entre 40 et 45°.

Se référer au règlement de lotissement et au PLU Zone AU annexé.

LES PLUS DE L'AMÉNAGEUR

- Garantie de la surface de votre terrain.
- Remise d'une étude géotechnique de voirie.
- Accompagnement personnalisé à chaque étape de votre projet.

seine-eure agglo

PRIMO-ACCÉDANTS

Prime de l'Agglomération Seine-Eure pour les primo-accédants de 2000 à 4000 € (selon conditions)

Igoville Commune